

----- Message transféré -----

**Sujet :**[INTERNET] projet d'arrêté portant ouverture et clôture de la chasse pour la campagne 2024-2025 dans le département de la Sarthe.

**Date :**Mon, 15 Apr 2024 15:56:23 +0200

**De :**

**Pour :**pref-utilite-publique@sarthe.gouv.fr

Monsieur le Préfet,

La Direction Départementale des Territoires de la Sarthe a publié un projet d'arrêté relatif à l'ouverture et à la clôture de la chasse pour la campagne 2024-2025. Je souhaite m'y opposer en déposant un **avis défavorable** en ce qu'il prévoit une période complémentaire de vénerie sous terre du blaireau du 1er juillet au 14 septembre 2024, s'additionnant à la période complémentaire déjà accordée aux chasseurs du 8 juin au 30 juin 2024 dans l'arrêté 2023.

Dans le projet d'arrêté, je lis « VU l'avis de la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage ; »

Est-ce compliqué de nous transmettre le compte-rendu de la CDCFS ?

Nous n'avons aucune information, vous parlez de dégâts, peut-on avoir plus d'informations ?

Vous avez déjà accordé une période complémentaire à compter du 08 juin 2024.

L'article 9 de la Convention de Berne est-il respecté, a-t-il été discuté lors de la Commission ?

Du 08 juin 2024 au 30 juin 2024 (arrêté 2023), combien de blaireautins vont être massacrés.

Pour rappel, plusieurs tribunaux administratifs ont récemment considéré que la période complémentaire s'appliquait alors que les petits sont encore en période de sevrage en mai et juin et que la dépendance aux adultes peut prendre fin entre août et novembre.

Le Conseil de l'Europe recommande d'interdire le déterrage : « Le creusage

des terriers, à structure souvent très complexe et ancienne, a non seulement des effets néfastes pour les blaireaux, mais aussi pour diverses espèces cohabitantes, et doit être interdit. »

Pour finir, j'ajouterai que cette pratique est cruelle et barbare.

## **À PROPOS DES AUTRES ESPÈCES :**

Concernant les animaux élevés et relâchés pour le plaisir des chasseurs, là encore les risques de zoonoses existent et c'est une aberration pour de nombreux citoyens.

Plaidoirie pour le renard qui n'a aucun répit, pourtant son intérêt pour réguler les petits mammifères est démontré et limite l'utilisation de poison sans oublier son utilité contre la maladie de Lyme, alors laissons le vivre.

Martine LEVEQUE